

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 16 décembre 2016

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-11-11-1

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'INFOBEST PALMRAIN POUR LA  
PÉRIODE 2017-2019**

Résumé : Il est proposé de reconduire le soutien du Département à l'INFOBEST Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, pour les années 2017 à 2019, en approuvant la convention de financement et en autorisant sa signature par le Président. La participation départementale s'élève à 52 158,05 € par an, soit un total de 156 474,15 € sur la période concernée. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 11<sup>ème</sup> Commission réunie le 16 septembre 2016.

L'INFOBEST Palmrain, situé à Village-Neuf, assure depuis 1993 une mission d'information et de conseil sur les questions transfrontalières à destination des citoyens du Sud du Rhin supérieur. Environ 7 000 demandes y sont traitées chaque année par une équipe franco-germano-suisse composée de 3 chargés de mission (un par pays) et d'une assistante.

Le fonctionnement de l'instance est régi par une convention pluriannuelle, qui fixe notamment la part de chaque pays dans son financement. La convention pour la période 2017-2019 figure en annexe au présent rapport.

Pour la période à venir, le budget annuel de l'instance a été fixé à 337 800 € (soit 112 600 € par pays), ce qui représente une hausse minimale (+1,8%) par rapport au budget en vigueur sur la période 2014-2016, qui était de 331 875 € par an (soit 110 625 € par pays). Cette hausse a été répartie de manière équivalente entre l'ensemble des cofinanceurs.

Le plan de financement annuel sera le suivant :

Partie allemande : 112 600,00 €, dont :

- Land Bade-Wurtemberg	56 000,00 €
- Landkreis Lörrach	48 035,00 €
- Regionalverband Hochrhein-Bodensee	2 905,00 €
- Ville de Weil am Rhein	1 500,00 €
- Ville de Lörrach	1 500,00 €
- Ville de Rheinfelden (Baden)	1 500,00 €
- RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein	1 160,00 €

Partie suisse\* : 112 600,00 €, dont :

- Canton de Bâle-Ville	56 300,00 €
- Canton de Bâle-Campagne	56 300,00 €

*\*Les deux cantons récupèrent une partie de leurs subventions auprès de différentes collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises suisses (Manor AG).*

Partie française : 112 600,00 €, dont :

- Département du Haut-Rhin	52 158,05 €
- Région Grand Est	22 605,90 €
- Etat	21 374,92 €
- Communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération »	10 535,95 €
- Communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération »	4 209,08 €
- Communauté de communes d'Altkirch et environs (nom provisoire)	1 716,10 €

La participation financière du Conseil départemental, d'un montant de 52 158,05 € par an, permettra de prendre en charge le coût prévisionnel du poste de chargé de mission français, recruté et rémunéré par le Département. Le solde éventuel fera l'objet d'un versement au budget global de l'instance, sur la base d'un état annuel des dépenses engagées pour le chargé de mission, établi par la Direction des Ressources Humaines ; ce solde sera versé en année n+1. Il fera l'objet d'une inscription annuelle au Budget départemental.

Le poste d'assistant de l'instance, également pris en charge par le Département, fait l'objet d'un remboursement par l'instance sur présentation d'un état des dépenses semestriel.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention régissant le fonctionnement et le financement de l'INFOBEST Palmrain pour la période 2017-2019 ;
- de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe au présent rapport ;
- de fixer la participation du Département du Haut-Rhin à 52 158,05 € par an, soit 156 474,15 € au total sur la période 2017-2019.

Cette participation prend la forme, d'une part de la prise en charge du poste de chargé de mission français, recruté et rémunéré par le Département et mis à disposition de la structure, et, d'autre part, du versement d'un éventuel reliquat, après déduction des dépenses liées à ce poste. Ce reliquat sera versé sous forme de participation financière en année n+1 à la Regio Basiliensis, en charge du budget de l'instance, et fera l'objet d'une inscription annuelle au budget départemental.

- de préciser que le poste d'assistant de l'instance, intégré dans les effectifs du Département et préfinancé par ce dernier, fera l'objet d'un remboursement par Regio Basiliensis, sur présentation d'un état des dépenses semestriel. La recette sera recouvrée au programme J613, imputation 013-0201-6419-3226-135 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN